



audience d'orientation avant saisie

Par **Clara82**, le **05/09/2019** à **12:34**

Bonjour

ayant une dette de charges de copropriété, j'ai des poursuites.

J'avais contacté l'huissier au commandement de payer pour proposer un paiement échelonné mais ils n'ont jamais répondu et un huissier m'a assigné pour audience d'orientation devant JEX.

Si je solde la dette avant cette audience, que peut-il arriver ?

Merci de votre aide

Par **youris**, le **05/09/2019** à **13:47**

bonjour,

Ce n'est pas à l'huissier d'accepter un échéancier de paiement d'une dette, la décision appartient au créancier, dans votre cas, c'est le syndic.

Si vous voulez arrêter la procédure en payant, vous devez vous adresser à l'huissier qui établira l'état des sommes que vous devez.

salutations